

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**Procès verbal - lundi le 25 septembre, 2017**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 30 CHEMIN BEGLEY (BUREAU MUNICIPAL), LE 25 SEPTEMBRE 2017 À 18H45, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. OTA HORA, MAIRE.**

Sont présents : MICHEL COLLIN  
PAMELA LACHAPPELLE  
SANDRA LACHARITY  
KEVIN MOLYNEAUX  
TANYA GABIE  
KIM CUDDIHEY-PECK

Sont absents:

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

---

**Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire –trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils peuvent renoncés à l'avis de convocation tel que signifié par le secrétaire-trésorier.**

---

2017-09-290 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

**ADOPTÉE**

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

1. Ouverture de la séance
  2. Période de questions
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Octroi Appel d'offre sur invitation – Garage municipal
  5. Octroi Appel d'offre sur invitation – Pile de stock
  6. Protocole d'entente entre les Municipalités de Allyn-et-Cawood et Kazabazua pour Services incendie
  7. Entente Incendie – Ville de Gracefield et Kazabazua
  8. Responsabilités de l'inspecteur
  9. Déménagement de la bibliothèque et du bureau municipal
  10. Camion de déneigement
  11. Barrages de Castor
  12. Maintenance du chemin Martindale
  13. PIIRL – chemin Village Alwin
  14. Période de questions
  15. Clôture de l'assemblée
- 

2017-09-291  
3. **ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ** par Sandra Lacharity, **APPUYÉ** par Kevin Molyneaux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2017-09-292  
4. **OCTROI APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – GARAGE MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offre par invitation sous le numéro AOV1708-002 concernant l'achat un garage, bâtiment en acier sans isolation a été publié le 25 août 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues en date du 7 septembre 2017 et ouvert la même journée à 14h01;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et sont tous conformes;

**CONSIDÉRANT QU'** un montant confirmé de 69 192 \$ provenant de la taxe sur l'essence dans la programmation priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMOT) ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sandra Lacharity, **APPUYÉ** par Michel Collin et résolu d'accepter la soumission de l'appel d'offre AOV1708-002 concernant l'achat un garage, bâtiment en acier sans isolation et octroyer le contrat à Pioneer Steel Building 1 ayant son siège social au 33 Carnoustie Crescent, Richmond Hills, Ontario au coût total de 83 588,36 \$ incluant toutes les taxes applicables.

**DE** mandater le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à cet achat.

**Les deux soumissions conformes reçues sont les suivantes :**

Pioneer Steel Building 1 - coût total incluant les taxes applicables 83 588,36 \$

Toro - coût total incluant les taxes applicables 121 120,83 \$

**ADOPTÉE**

2017-09-293  
5.

**OCTROI APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – PILE DE STOCK**

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offre par invitation sous le numéro AOVPS1709-003 concernant Pile de stock – clé en main a été publié le 13 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'** un ADDENDA pour apporter une correction a été publié le 22 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues en date du 7 septembre 2017 et ouvert la même journée à 14h01;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissions ont été reçues en date du 25 septembre 2017 et ouvert la même journée à 14h01 et sont tous conformes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sandra Lacharity, **APPUYÉ** par Kevin Molyneaux et résolu d'accepter la soumission de l'appel d'offre AOVPS1709-003 concernant Pile de stock – clé en main et octroyer le contrat à Carrière Clément Tremblay & fils à l'adresse 591 Route 105, Kazabazua au coût total de 53 542,71 \$ incluant toutes les taxes applicables.

**Les trois soumissions conformes reçues sont les suivantes :**

Carrière Clément Tremblay & fils au coût total de 53 542,71 \$ incluant toutes les taxes applicables

André Cousineau Transport & fils au coût total de 65 351,79 \$ incluant toutes les taxes applicables

Ronald O'Connor Construction au coût total de 67 404,10 \$ incluant toutes les taxes applicables

**ADOPTÉE**

2017-09-294  
6.

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE ALLEYN-ET-CAWOOD ET KAZABAZUA POUR SERVICES INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QU'**un dépôt de projet d'entente relative à la fourniture mutuelle de service d'incendie préparé par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil et le chef pompier a pris connaissance de ce projet d'entente;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Pamela Lachapelle. **APPUYÉ** par Sandra Lacharity et résolu,

**QUE** le conseil dépose le projet d'entente relative à la fourniture mutuelle de service d'incendie et qu'une copie du projet soit envoyé à la municipalité de Allyn-et-Cawood pour fin de vérification et ou acceptation.

**ADOPTÉE**

2017-09-295

7.

---

#### **ENTENTE INCENDIE – VILLE DE GRACEFIELD ET KAZABAZUA**

---

**CONSIDÉRANT** QU'un dépôt de projet d'entente relative à la fourniture mutuelle de service d'incendie au bureau municipal en date du 20 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil et le chef pompier a pris connaissance de cette entente;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Pamela Lachapelle. **APPUYÉ** par Kevin Molyneaux et résolu,

**QUE** le conseil accepte le dépôt du projet d'entente relative à la fourniture mutuelle de service d'incendie et mandate le directeur général et le maire de signer pour et au nom de la municipalité de Kazabazua l'entente relative à la fourniture mutuelle de service d'incendie entre la municipalité de Kazabazua et la Ville de Gracefield.

**ADOPTÉE**

8.

---

#### **RESPONSABILITÉS DE L'INSPECTEUR**

---

**Que le conseil veut s'assuré que le déneigement se poursuive tel qu'établie antérieurement.**

9.

---

#### **DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU BUREAU MUNICIPAL**

---

**QU'une lettre soit envoyée au journal de la Gatineau demandant une correction de la résolution mentionné dans le journal pour y inclure adopté à la majorité.**

10.

---

#### **CAMION DE DÉNEIGEMENT**

---

**Ce sujet est reporté à la réunion plénière.**

11.

---

#### **BARRAGES DE CASTOR**

---

**Ce sujet est reporté à la réunion plénière.**

12.

---

#### **MAINTENANCE DU CHEMIN MARTINDALE**

---

**Ce sujet est reporté à la réunion plénière.**

2017-09-296

13.

---

#### **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kazabazua a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kazabazua désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de \_Pamela Lachapelle , appuyé par Sandra Lacharity, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Kazabazua autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

**ADOPTÉE**

14.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

2017-09-297

15.

---

#### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Michel Collin  
**APPUYÉ** par Kim Cuddihey-Peck  
Et résolu


**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20h15.

**ADOPTÉE**

Président

Secrétaire

\_\_\_\_\_  
Ota Hora,  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Vaillancourt, DMA.  
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Ota Hora, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

« Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».